



SNP2E-FO



SNITPECT-FO



SNPAM-FO

Plan de requalification MEDDE/MLETR :

4^{ème} réunion de travail du 21 octobre 2015

La réunion est pilotée par Eric Le Guern, adjoint à la DRH.

FORCE OUVRIERE fait la déclaration liminaire suivante :

« De nouvelles dispositions tombées du camion... »

Monsieur le Directeur adjoint,

Force Ouvrière a pris connaissance de l'unique document préparatoire à cette réunion ainsi que de propositions notables mais surtout jamais évoquées lors de nos précédents échanges.

Ainsi, Force Ouvrière découvre certaines velléités telles la disparition des trois semaines statutaires de formation pour les promus via la liste d'aptitude et l'examen professionnel, les possibilités d'un recrutement sur titre pour pallier à la fin des possibilités de recrutement d'OPA mais encore la fusion des spécialités EEI et TG pour les TSDD.

Cet amalgame est inacceptable et change totalement le périmètre des discussions de ce jour sans pour autant apporter une réelle plus-value à l'objectif du plan...

Dans ce contexte, cette présente réunion qui devait mettre un point final quant à la mise en œuvre du plan de requalification devient un leurre dont le but n'est désormais que la modification des statuts de corps. En ce sens, pour Force Ouvrière, il n'est pas question de rentrer ce jour dans ce nouveau débat en dehors du champ de la réflexion initiale.

Que le plan de requalification soit mis concrètement en œuvre via l'utilisation des clauses de sauvegarde et nous reparlerons ensuite d'éventuelles modifications statutaires dans des instances spécifiques...

Le tout reste bien entendu sous réserve de l'obtention de tous les éléments nécessaires prouvant une amélioration des conditions du plan et l'égalité de traitement pour la totalité des agents concernés. »

Réponse de l'administration :

Suite aux autres déclarations notamment de la CGT, et au débat musclé au cours duquel Force Ouvrière a mis l'accent sur la contradiction entre l'agenda social et cette nouvelle version du plan de requalification, incluant des hypothèses de remplacement des OPA par des recrutements sur titre dans le corps des TSDD, alors qu'aucun cadrage de devenir statutaire de ce corps n'a été négocié (voir plus d'informations sur les enjeux de ce débat sur le communiqué OPA du SNP2E [Communiqué_OPA](#)), et de l'intersyndicale des personnels de l'environnement (voir la déclaration lue par la FSU sur le site), le DRH adjoint évoque deux RIME au cours desquelles le MEDDE considère avoir obtenu des avancées :

- RIME du 24 septembre : déblocage de l'accès des TE au NES sans fusion préalable, 150 ATE, prime de l'ONEMA rétablies... choses annoncées par la ministre en CTM budgétaire

- RIME du 19 octobre : obtenu l'exemption de l'abattement zone de résidence pour les OPA Antilles Guyane (mais pas pour la Réunion) même si ce ne sera pas rétroactif; obtenu des recrutements dérogatoires de 20 OPA en 2015, mais ceux demandés pour 2016 (49 OPA) seraient à faire dans le cadre du futur « quasi-statut ». Il manque le « bleu » de Matignon pour avancer sur ce sujet.

Profiter du plan de requalification pour glisser des réformes statutaires : l'administration aurait mal présenté les choses... maladresse ou provocation ?

Sur la question des formations statutaires, le DRH adjoint déclare le sujet ouvert sans aller vers leur suppression. Néanmoins l'administration aimerait alléger le coût de la formation et réduire l'impact sur les agents (rappelons au passage qu'il s'agit d'une formation de 3 semaines dont une partie est déjà réalisée en e-formation!).

Force Ouvrière pose la question à laquelle l'administration ne répond pas : cette réunion est-elle conclusive ? De nouveaux chantiers statutaires sont-ils à inclure dans l'agenda social 2015-2016 ? La réponse reste fuyante... comme si l'administration avait cherché à provoquer les OS.

Au final, le DRH adjoint, résigné, retire les points 4.1. et 4.2. de l'ordre du jour, qui concernaient la mise en place d'un recrutement sur titre dans le corps des TSDD et la fusion des spécialités ainsi que le point évoquant la suppression de la formation statutaire TSDD !

Force Ouvrière est restée et a forcé l'administration à finaliser le plan à présenter au guichet unique de la Fonction Publique : les agents de catégories C et B l'attendent depuis des années !!

Mais manifestement l'administration joue encore une fois la montre et a laissé le débat s'étendre sur l'avenir des OPA, des personnels environnement, **nécessitant une nouvelle intervention FO pour recadrer cette réunion.**

Répartition entre types de voie d'accès :

Alors que le DRH adjoint acceptait d'introduire une part de la liste d'aptitude (LA) ITPE dans le plan de requalification B en A technique lors de la dernière réunion, le plan présenté ce 21 octobre reste avec un point d'interrogation !

Force Ouvrière revendique un rapport 2/3 LA, 1/3 examen professionnel pour les TSDD concernés par le plan, tout en tenant compte des équilibres actuels des entrées dans le corps, **solution retenue par l'administration.**

| Volet du plan de requalification | Liste d'aptitude | Examen professionnel | Concours interne |
|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------|------------------|
| C en B filière administrative | 2/3 | 1/3 | |
| C en B filière technique | 2/3 | 1/3 | |
| C en B filière environnement | 2/3 | 1/3 | |
| B en A filière administrative | LA impossible à cause du CIGEM | | 100 % |
| B en a A filière technique | 2 / 3 | 1 / 3 | |

Examen des modifications des clauses de sauvegarde pour chacun des corps d'accueil :

Les augmentations proposées sont cohérentes avec les volumes d'agents concernés par le plan dans le dimensionnement arrêté par la ministre.

Pour le corps des ITPE, il est tenu compte de la mise en œuvre du plan en 2 années au lieu de 3, soit au titre de 2017 et 2018, car les LA 2016 et exa pro 2016 ont déjà été lancés selon le dimensionnement classique.

Pour le corps des techniciens de l'environnement, la première année 2016 reposera uniquement sur de la liste d'aptitude, car le décret NES n'est pas encore dans les tuyaux.

Voir calendrier ci-après.

Nature des épreuves et préparation :

L'évolution des épreuves écrites doit aller dans le sens d'une égalité des chances des candidats, quel que soit leur métier actuel. Force Ouvrière suggère de revenir à un choix dans les sujets. L'administration prévoit un plan de communication et d'accompagnement PEC, comme Force Ouvrière l'avait demandé à la précédente réunion de juillet.

Les efforts qui seront demandés aux CVRH seront-ils accompagnés de moyens supplémentaires, alors qu'ils continuent à perdre des effectifs et seront forcément très sollicités pour l'accompagnement de la fusion des Régions ?

Force Ouvrière demande que les formations soient relocalisées au plus près des agents, dans un contexte où les moyens pour aller en formation sont également en chute libre !

| Examen | Ecrit | Oral |
|-----------------------------------|--|---|
| Exa pro SACDD-CN et TSDD | <p>Modification des épreuves (par spécialité pour TSDD) :</p> <p>2 à 4 questions à partir d'un dossier documentaire de 15 pages maximum relatif aux politiques publiques portées par les MEDDE- MLETR (2 heures, coefficient 3)</p> <p>(NB : aujourd'hui épreuves écrites composées de QCM et QROC à partir d'un programme)</p> | Entretien avec le jury et dossier RAEP (25 mins, coeff 4) |
| Exa pro TE | <p>Si mise en place d'un EP avec accès au NES (épreuves par filière) :</p> <p>2 à 4 questions à partir d'un dossier documentaire de 15 pages maximum relatif aux politiques publiques portées par les MEDDE- MLETR (2 heures, coefficient 3)</p> | Entretien avec le jury et dossier RAEP (25 mins, coeff 4) |

| | | |
|-------------------------|---|--|
| Concours interne AAE | Nouveau concours : Note sur dossier relatif aux missions exercées par les ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (4 heures, coefficient 4) | Entretien avec le jury et dossier RAEP (30 mins, coeff 4) |
| Exa pro ITPE | Sans changement : Note de problématique (4 heures, coefficient 4) | Sans changement : Entretien avec le jury et dossier RAEP (30 mins, coeff 4) |

Calendrier prévisionnel :

| Volet du plan de requalification | Au titre de l'année 2016 | Au titre de l'année 2017 | Au titre de l'année 2018 |
|----------------------------------|---|--|---|
| C en B filière administrative | 100 % LA : automne 2016 (car manque temps prépa Exa pro) (300 postes) | Exa pro : automne 2017 (150) LA : 1 ^{er} semestre 2017 (150) | Exa pro : automne 2018 (150) LA : 1 ^{er} trimestre 2018 (150) |
| C en B filière technique | 100 % LA : automne 2016 (200) | Exa pro : automne 2017 (100) LA : 1 ^{er} semestre 2017 (100) | Exa pro : automne 2018 (100) LA : 1 ^{er} trimestre 2018 (100) |
| C en B filière environnement | 100 % LA : 2eme trimestre 2016 (50 postes) | Exa pro : automne 2017 (25) LA : 1 ^{er} trimestre 2017 (25) | Exa pro : automne 2018 (25) LA : 4eme trimestre 2017 (25) |
| B en A filière administrative | | Concours automne 2017 (100) | Concours : automne 2018 (100) |
| B en A filière technique | <i>Déjà passés</i> | Exa pro 2017 (50) : automne 2016 LA 2017 (100) : juin 2016 | Exa pro (50) : automne 2017 LA 2018 (100) : juin 2017 |

Comme en juillet dernier, nous avons rappelé que les systèmes de filtre mis en place par les harmonisateurs font que les agents ne sont pas tous logés à la même enseigne. Ce plan de requalification doit être l'occasion de rappeler certains principes (égalité de traitement, retour des harmonisateurs vers les services, rôle de la CAP) et de sensibiliser davantage les services harmonisateurs, **idée retenue par l'administration.**

Promo-affectations

Le plan prévoit pour les agents promus « l'assurance d'un débouché professionnel », et dans le respect des contraintes d'organisation des services :

- C en B : respect des principes fixés par la note du 19 mai 2014 sur la procédure de nomination et d'affectation des agents accédant aux corps des SACDD et TSDD pour la LA ou l'EP
- B en A : changement d'environnement professionnel par l'agent, pas nécessairement géographique ; optimisation du repyramidage des postes, tenant compte de la situation des agents promus à l'échelle des zones de gouvernance.

FORCE OUVRIERE attend maintenant la version définitive de la synthèse du plan de requalification et la date d'inscription au CTM !

Et nous ne laisserons pas l'administration jouer la montre sur ce sujet aussi !

[SNP2E - FO](#)

[SNITPECT - FO](#)

[SNPAM - FO](#)